



Interpellation de l'Association "Vivre à Grenoble"
ESPLANADE ET DENSIFICATION AU CŒUR DES MUNICIPALES

Réponse de la liste « Grenoble Une ville pour tous »

Question 1. Si demain vous êtes élu(e) Maire de Grenoble, prenez-vous l'engagement devant les électeurs, conformément à la demande des 10 000 signataires grenoblois de la pétition, de ne rien construire dans le cœur historique de l'Esplanade, c'est-à-dire dans les 3 hectares d'espace public délimités par les alignements de platanes (cf. plan joint) ?

GUVPT : Le 10 mars dernier, le Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes a rendu publiques ses 12 propositions pour le quartier de l'Esplanade. Parmi celles-ci figurait en première place : "La Grande Esplanade, entourée d'arbres centenaires, doit garder sa vocation historique d'accueil de la Foire des Rameaux et des cirques à Grenoble. L'accueil d'autres manifestations sera possible grâce à la bonne desserte par le tram." Cette vocation n'est évidemment pas compatible avec la construction de bâtiments, sauf éventuellement de bâtiments de très petite taille pour faciliter les services liés à ces fonctions.

Question 2. Le nombre de logements construit par an caractérise de manière assez synthétique les objectifs de densification d'une politique urbaine. En 2008, la précédente Municipalité s'était engagée sur un objectif de 750 logements construits/an, devenus 1000 logements/an en cours de mandat : si vous êtes élu(e) Maire, quel sera votre objectif de construction en nombre de logements par an pour toute votre mandature ?

GUVPT : En ce qui concerne la commune de Grenoble, nous sommes favorables au maintien du nombre d'habitants comme le prévoit le Projet d'aménagement et de développement durable - PADD du Plan local d'urbanisme - PLU. En conséquence, le nombre de logements à construire doit être compatible avec cet objectif. Un autre objectif est de proposer à chaque habitant un logement décent au juste prix dans l'ensemble de l'agglomération.

Nous sommes également favorables à l'augmentation importante du parc de logements sociaux. Aussi, nous mettrons en place une régie immobilière qui construira des logements sociaux de qualité au plus juste prix afin de peser sur les prix de location trop chers. Nous lutterons contre la vacance de logements qui atteint des niveaux inquiétants. Nous serons vigilants et veillerons à ce que les règles d'urbanisme aident à lutter contre la spéculation foncière et immobilière.

Avec la mise en place de la Métropole, l'urbanisme deviendra une compétence d'agglomération. Il faudra que les efforts de construction de logements, notamment sociaux, soient équitablement répartis au sein de ce vaste territoire (ce qui n'est pas le cas actuellement). Nous travaillerons également, au niveau de la Métropole, pour des actions en faveur d'une baisse des loyers dans le parc privé partout dans l'agglomération et pas seulement à Grenoble.